

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 1 sur 10

Orange de xylénol

SECTION 1 : Identification

Identificateur du produit

Nom du produit : Orange de xylénol

Code produit : XO4550SS

Utilisations recommandées du produit et restrictions d'utilisation

Utilisations identifiées pertinentes : Produits chimiques de laboratoire

Utilisations déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Raisons pour lesquelles les utilisations sont déconseillées : Non déterminé ou non disponible

Détails du fabricant ou fournisseur

Fabricant :

États-Unis

AquaPhoenix Scientific, Inc.

860 Gitts Run Road

Hanover, PA 17331

1-717-632-1291

Ligne d'urgence :

Canada

ChemTel: (24-heures)

+1(800)255-3924

+1(813)248-0585 (International)

SECTION 2 : Identification de danger

Classification SGH :

Corrosif pour les métaux, catégorie 1

Irritation des yeux, catégorie 2A

Corrosion de la peau, catégorie 1B

Sensibilisation de la peau, catégorie 1

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 3, irritation respiratoire.

Cancérogénicité, catégorie 2

Toxicité spécifique pour l'organe cible - exposition unique, catégorie 2

Éléments d'étiquetage

Pictogrammes de danger :



Mentions d'avertissement : Danger

Mentions de danger :

H290 Peut être corrosif pour les métaux.

H319 Provoque une grave irritation des yeux.

H314 Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

H317 Peut causer une réaction allergique de la peau.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 2 sur 10

Orange de xylénol

H335 Peut entraîner une irritation des voies respiratoires.

H351 Susceptible de provoquer le cancer.

H371 Risque présumé d'effets graves pour les organes.

Déclarations de mise en garde :

P234 Conserver uniquement dans le contenant d'origine.

P264 Bien se laver la peau après utilisation.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/et une protection du visage.

P260 Ne pas respirer la poussière/les émanations /le gaz/le brouillard/les vapeurs/les pulvérisations.

P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir de la zone de travail.

P271 Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans des zones bien ventilées.

P201 Obtenir des directives précises avant utilisation.

P202 Ne pas manipuler avant que toutes les mesures de sécurité aient été lues et comprises.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P390 Absorber toute substance répandue pour éviter qu'elle n'attaque les matériaux environnants.

P309+P311 EN CAS d'exposition ou de malaise: appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P321 Traitement spécifique (Voir les autres directives de premiers soins sur cette étiquette).

P363 Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

P304+P340+P310 EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne à l'air frais et la maintenir en position confortable pour lui permettre de respirer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P301+P330+P331+P310 EN CAS D'INGESTION : Rincer la bouche. Ne PAS faire vomir. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P303+P361+P353+P310 SI SUR LA PEAU (ou sur les cheveux) : Retirer immédiatement les vêtements contaminés. Rincer la peau avec de l'eau / prendre une douche. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

P305+P351+P338+P310 SI DANS LES YEUX : Rincer prudemment avec de l'eau durant plusieurs minutes. Enlever les verres de contact s'il y a lieu et si cela peut être fait facilement. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin ou du personnel médical.

P302+P352 En cas de contact avec la peau : laver à l'eau savonneuse.

P333+P313 En cas d'irritation de la peau ou d'érythème : Consulter un médecin.

P405 Entreposer dans un endroit fermé à clé.

P403+P233 Entreposer dans un endroit bien ventilé. Maintenir le contenant bien fermé.

P501 Éliminer le contenu et le récipient tel qu'indiqué à la Section 13.

Dangers non classés par ailleurs : Aucun(e)

SECTION 3 : Composition/Informations relatives aux ingrédients

Identification	Nom	Poids %
Numéro CAS : 7732-18-5	Eau	<57
Numéro CAS : 7647-01-0	Acide hydrochlorique	33
Numéro CAS : 3618-43-7	Xylénol orange, Sel de sodium	0.2
Numéro CAS : 5470-11-1	Chlorhydrate d'hydroxylammonium	10

Informations supplémentaires : Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 3 sur 10

Orange de xylénol

SECTION 4 : Mesures de premiers soins

Description des mesures de premier secours

Notes générales :

Non déterminé ou non disponible

Après inhalation :

Déplacer la personne incommodée, à l'air frais

Détacher les vêtements et placer la personne en position confortable

Maintenir les voies aériennes non obstruées

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec la peau :

Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés

Laver la zone avec du savon et à l'eau

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après un contact avec les yeux :

Rincer les yeux exposés doucement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes

Retirer les lentilles de contact si possible, pendant le rinçage

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Après ingestion :

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou consulter un médecin

Ne PAS faire vomir

Rincer la bouche et boire de grandes quantités d'eau

Symptômes et effets les plus importants, aigus et retardés

Symptômes et effets aigus :

Non déterminé ou non disponible

Symptômes et effets retardés :

Non déterminé ou non disponible

Soin médical immédiat et traitement spécial requis

Traitement spécifique :

Non déterminé ou non disponible

Notes pour le médecin :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

Agent d'extinction

Moyens d'extinction appropriés :

Utiliser les agents extincteurs appropriés pour les matières combustibles adjacentes ou pour les sources d'allumage

Agents d'extinction inappropriés :

Non déterminé ou non disponible

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie :

La décomposition thermique peut provoquer le dégagement de gaz irritants et de vapeurs

Peuvent former des mélanges corrosifs avec de l'eau

Équipements de protection particuliers des pompiers :

Utiliser un équipement typique de lutte contre l'incendie, un appareil respiratoire autonome, une

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 4 sur 10

Orange de xylénol

combinaison spéciale fermée hermétiquement

Précautions particulières :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 6 : Mesures en cas de déversements accidentels

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence :

Assurer une ventilation adéquate

Veiller à ce que les systèmes de traitement de l'air soient opérationnels

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Précautions environnementales :

Ne devrait pas être libéré dans l'environnement

Prévenir l'écoulement dans les canaux, les égouts et autres cours d'eau

Méthodes et matériaux de confinement et de nettoyage :

Porter des lunettes, des gants et des vêtements de protection

Recueillir avec un matériau non combustible fixant les liquides (sable, terre de diatomée (argile), liants d'acides, liants universels)

Éliminer les contenus / conteneurs conformément aux règlements locaux

Référence à d'autres sections :

Non déterminé ou non disponible

SECTION 7 : Manutention et entreposage

Précautions à prendre pour une manipulation en toute sécurité :

Utiliser le produit dans un endroit adéquatement aéré.

Éviter d'inhaler le brouillard ou la vapeur.

Ne pas manger, boire, fumer ou utiliser des produits personnels lors de la manipulation de substances chimiques.

Conditions pour un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités :

Conserver le conteneur bien fermé.

Protéger contre le gel et les dommages matériels.

Entreposer dans un endroit froid et bien ventilé.

Conserver dans un contenant résistant aux matières corrosives et possédant un revêtement intérieur résistant.

SECTION 8 : Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Seules les substances à valeurs limites ont été incluses ci-dessous.

Valeurs limites d'exposition professionnelle :

Pays (base juridique)	Substance	Identification	Concentration autorisée
ACGIH	Acide hydrochlorique	7647-01-0	ACGIH VLS C 2,0 ppm
United States (OSHA)	Acide hydrochlorique	7647-01-0	OSHA LEP C 5,0 ppm
	Acide hydrochlorique	7647-01-0	OSHA LEP C 7,0 mg/m ³
NIOSH	Acide hydrochlorique	7647-01-0	NIOSH LER C 5,0 ppm
	Acide hydrochlorique	7647-01-0	NIOSH LER C 7,0 mg/m ³

Valeurs limites biologiques :

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 5 sur 10

Orange de xylénol

Aucune limite d'exposition biologique notée pour les ingrédients.

Informations sur les procédures de surveillance :

Il peut être requis de surveiller la concentration de substances dans la zone respiratoire des travailleurs ou sur le lieu de travail en général pour confirmer la conformité avec les valeurs VLEP et la pertinence des contrôles de l'exposition.

La surveillance biologique peut également être appropriée pour certaines substances.

Contrôles techniques appropriés :

Des douches oculaires d'urgence et des douches de sécurité doivent être accessibles dans les environs immédiats de l'utilisation ou du maniement.

Assurer une ventilation par aspiration ou autre moyen technique pour maintenir les concentrations de vapeur ou d'émanations en dessous des limites d'exposition applicables sur le lieu de travail (Occupational Exposure Limits-OELs) indiquées ci-dessus.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux et du visage :

Masque ou lunettes de sécurité ou une protection appropriée des yeux.

Protection corporelle et cutanée :

Choisir un matériau de gants imperméable et résistant à la substance.

Porter des vêtements appropriés afin d'éviter tout contact avec la peau.

Protection respiratoire :

Si les contrôles techniques ne maintiennent pas les concentrations en suspens dans l'air au-dessous des limites d'exposition recommandées (s'il y a lieu) ou à un niveau acceptable (dans des pays où les limites d'exposition n'ont pas été spécifiées), il convient de porter un respirateur homologué.

Mesures générales d'hygiène :

Éviter les contacts avec la peau, les yeux et les vêtements.

Se laver les mains avant les pauses de travail et à la fin du travail.

Laver tout vêtement contaminé avant de le réutiliser.

SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés de base physiques et chimiques

Apparence (état physique, couleur) :	Liquide jaune verdâtre
Odeur :	légèrement piquant
Seuil d'odeur :	Non disponible
Valeur pH :	Non disponible
Point de fusion / point de congélation :	Non disponible
Point/intervalle d'ébullition :	Non disponible
Point d'éclair :	Non disponible
Taux d'évaporation :	Non disponible
Inflammabilité (solide, gazeux) :	Non disponible
Limite d'explosion supérieure :	Non disponible
Limite d'explosion inférieure :	Non disponible
Pression de vapeur :	Non disponible
Densité de vapeur :	Non disponible
Densité :	Non disponible
Densité relative :	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 6 sur 10

Orange de xylénol

Solubilités :	Non déterminé ou non disponible
Coefficient de partage (n-octanol/eau) :	Non disponible
Température d'autoinflammation :	Non disponible
Température de décomposition :	Non disponible
Viscosité dynamique :	Non disponible
Viscosité cinématique :	Non disponible
Propriétés explosives	Non déterminé ou non disponible
Propriétés comburantes	Non déterminé ou non disponible

Informations supplémentaires

SECTION 10 : Stabilité et réactivité

Réactivité :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Stabilité chimique :

Stable dans des conditions normales d'utilisation et d'entreposage.

Possibilité de réactions dangereuses :

Ne réagit pas dans des conditions normales d'utilisation et de stockage.

Conditions à éviter :

Aucun connu.

Matériaux incompatibles :

Aucun connu.

Produits de décomposition dangereux :

Aucun connu.

SECTION 11 : Informations toxicologiques

Toxicité aiguë

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Voie	Résultat
Acide hydrochlorique	inhalation	CL50 - Souris - 1.108 ppm / 1 heure
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	orale	DL50: rat - 141 mg/kg

Corrosion/irritation de la peau

Évaluation : Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	Provoque une irritation de la peau.
Acide hydrochlorique	Provoque des brûlures sévères à la peau et des lésions oculaires.

Dommages/irritations oculaires sévères

Évaluation : Provoque une grave irritation des yeux

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 7 sur 10

Orange de xylénol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	Provoque une grave irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou de la peau

Évaluation : Peut causer une réaction cutanée allergique

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	Peut causer une réaction allergique de la peau.

Cancérogénicité

Évaluation : Susceptible de provoquer le cancer

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Espèce	Résultat
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	chlorure d'hydroxylammonium	Susceptible de provoquer le cancer.

Centre international de recherche sur le cancer (IARC)

Nom	Classification
Acide hydrochlorique	Groupe 3 - Non classable quant à sa cancérogénicité pour l'homme

Programme national de toxicologie (PNT) : Aucun de ces ingrédients n'est répertorié sur la liste.

Mutagenicité cellulaire germinale

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité reproductrice

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition unique)

Évaluation : Peut entraîner une irritation des voies respiratoires. Peut endommager les organes

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance :

Nom	Résultat
Chlorhydrate d'hydroxylammonium	Toxicité spécifique de l'organe cible, exposition répétée - Risque présumé d'effets graves pour les organes par suite d'exposition prolongée ou à répétition.

Toxicité spécifique pour l'organe cible (exposition répétée)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 8 sur 10

Orange de xylénol

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité par aspiration

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Informations sur les voies d'exposition probables : Aucune donnée disponible.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques : Aucune donnée disponible.

Autres informations : Aucune donnée disponible.

SECTION 12 : Informations écologiques

Toxicité aiguë (court terme)

Évaluation : Basé sur les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique (à long terme)

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Persistance et dégradabilité

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Potentiel bioaccumulatif

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Données sur le produit : Aucune donnée disponible.

Données sur la substance : Aucune donnée disponible.

Autres effets indésirables : Aucune donnée disponible.

SECTION 13 : Précautions pour l'élimination

Méthodes d'élimination :

Il ressort de la responsabilité du producteur de déchets de caractériser correctement tous les déchets conformément aux entités réglementaires applicables

SECTION 14 : Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses du Canada (TDG)

N° UN	UN 1760
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide hydrochlorique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 9 sur 10

Orange de xylénol

Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)
--	----------

Code maritime international pour les marchandises dangereuses (IMDG)

N° UN	UN 1760
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide hydrochlorique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Réglementation des marchandises dangereuses de l'Association du Transport Aérien International (IATA-DGR)

N° UN	UN 1760
Nom d'expédition approprié UN	Solution d'acide hydrochlorique
Classe(s) de danger UN pour le transport	8 
Groupe d'emballage	II
Risques environnementaux	Aucun(e)
Précautions particulières pour l'utilisateur	Aucun(e)

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Nom en vrac	Aucun(e)
Type de navire	Aucun(e)
Catégorie de pollution	Aucun(e)

SECTION 15 : Informations réglementaires

Réglementations du Canada

Liste intérieure des substances (DSL) :

7647-01-0	Acide hydrochlorique	répertorié
7732-18-5	Eau	répertorié
3618-43-7	Xylénol orange, Sel de sodium	répertorié
5470-11-1	Chlorhydrate d'hydroxylammonium	répertorié

Liste extérieure des substances (NDSL) : Non déterminé

Fiche de données de sécurité

Selon la réglementation canadienne concernant les produits dangereux et SIMDUT 2015

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Page 10 sur 10

Orange de xylénol

SECTION 16 : Informations supplémentaires

Sigles et abréviations : Aucun(e)

Disclaimer:

Ce produit a été classé selon les critères de danger figurant dans les règlements sur les produits dangereux et les directives SIMDUT 2015. Les informations de cette FDS sont correctes à notre connaissance et en fonction des informations disponibles. Les informations fournies sont conçues dans le but de guider l'utilisateur en matière de manipulation, d'utilisation, d'entreposage, de transport et d'élimination sécuritaires, et ne sont pas considérées comme une garantie de spécifications ou de qualité. Les données portent seulement sur la matière spécifiée et peuvent ne pas être valables pour cette matière en association avec d'autres matières, sauf si précisé dans le texte. L'utilisateur est responsable de la sécurité du lieu de travail.

NFPA : 3-0-0

HMIS : 3-0-0

Date de préparation initiale : 04.03.2017

Fin de la fiche signalétique de sécurité de produit